

## PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze du mois d'avril à vingt-heure trente, se sont réunis à la Mairie du Pays de Clerval à Pays de Clerval, les membres du comité syndical du PETR du Doubs Central, sous la présidence de *Monsieur Rémy NAPPEY*, Président du PETR du Doubs Central, dûment convoqués le 6 avril 2017.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 44

QUORUM : 23

PRÉSENT(S) : *BOURIOT Claude, BOUVARD Jacky, BRAND, Christian, BRAND Yves, CARTIER Frédéric, CHUZEVILLE Jean-Paul, DALLAVALLE Claude, DROUVOT Christian, FERREIRA Joaquim, GARNIER Georges, GIRARD Denis, GLAUSER Jean-Jacques, GRUET Daniel, GUGLIELMETTI Christophe suppléant de BRUNELLA Jean-Yves, GUILLOZ Jérôme, JACQUOT Alain, LENOIR Catherine, LOHSE Martine, MARBOEUF Sylviane, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, MESNIER Dominique, MONNOT Jean-Jacques, MOUGEY Michel, MOUREY Jean-Marc, NAPPEY Rémy, PARROT André, PASTEUR Alain, PIQUARD Charles, ROTH Alain, SALVI Thierry, SANDOZ Paul suppléant de SCHELLE Charles, VIGREUX Thomas.*

*Formant la majorité des membres en exercice.*

PROCURATION : *D'HENRY Frédérique donne pouvoir à GRUET Daniel.*

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : *BEAUDREY Bruno, BONNAIRE Isabelle, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Damien, CIRESA François, COURANT Alain, CUENOT Paul, D'HENRY Frédérique, HERANNEY François, MOYSE Béatrice, PAYRAT Didier, PERRIGUEY Olivier, SCHELLE Charles.*

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : *Stéphanie MOUILLET (directrice), Ludovic PELLETIER (chargé de mission), Marine VANHELLE (assistante) et Gilbert MARBOEUF (Président du Conseil de Développement du PETR du Doubs central).*

Constatant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur NAPPEY rappelle ensuite l'ordre du jour :

- 1 - Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016
- 2 - Affectation de résultats des budgets du Syndicat Mixte pour le SCoT du Doubs central et du PETR du Doubs central pour le budget du PETR du Doubs central
- 3 - Vote des budgets primitifs 2017
- 4 - Cotisation 2017
- 5 - Création des commissions consultatives thématiques
- 6 - CADD 2015-2017 : validation de la modification de la maquette financière
- 7 - Environnement
- 8 - SCoT :
- 9 - Gestion et ingénierie
- 10 - Questions diverses et calendrier des prochaines rencontres

Le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, le PETR et le Syndicat mixte du SCoT du Doubs central ne font qu'un. Il explique que cela occasionne quelques difficultés en comptabilité : les services de l'État et de la DGFIP n'ont toujours pas donné leur accord pour que le PETR ne fasse qu'un budget pour 2017.

Il indique que pour l'instant il a été fait le choix d'approuver les CA 2016 des 3 budgets et de voter un budget pour le PETR en 2017 avec reprise des résultats 2016 du SCoT et du PETR.

### **1 | APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2016**

#### **► Budget principal du PETR du Doubs central**

Le Président expose les motifs.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président présente le compte administratif 2016 ainsi que la balance générale de l'exercice.

Dépenses d'investissement	22 744,03 €	Dépenses de fonctionnement	323 649,44 €
Recettes d'investissement	21 024,28 €	Recettes de fonctionnement	478 692,41 €
Résultat 2015	- 1 719,75 €	Résultat 2016	155 042,97 €
N-1	20 066,09 €	N-1	4 852,30 €
Résultat global (001)	18 346,34 €	Résultat global	159 895,27 €

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président demande au Président de quitter la séance afin de procéder au vote.

Messieurs MARTHEY et CARTIER choisissent de ne pas prendre part au vote en tant que Présidents, en 2016, respectivement, du PETR du Doubs central et du Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central.

☞ *Délibération D1-2-17 : Après en avoir voté, le comité syndical adopte, à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016 pour le budget du PETR du Doubs central.*

### ► Budget annexe TADOU du PETR du Doubs central

Le Président expose les motifs.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président présente le compte administratif 2016 ainsi que la balance générale de l'exercice.

Dépenses de fonctionnement	166 734,93	Dépenses d'investissement	7 075,20
Recettes de fonctionnement	131 457,98	Recettes d'investissement	11 657,96
Résultat 2016	- 35 276,95	Résultat 2016	4 582,76
N-1	9 835,51	N-1	162,05
Part affectée à l'investissement	- 8 837,95€	D001 Résultat global	4 744,81
D002 Résultat Global	- 34 279,39	Reste à réaliser	- 5 636,85

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président demande au Président de quitter la séance afin de procéder au vote.

Messieurs MARTHEY et CARTIER choisissent de ne pas prendre part au vote en tant que Présidents, en 2016, respectivement, du PETR du Doubs central et du Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central.

☞ *Délibération D2-2-17 : Après en avoir voté, le comité syndical adopte, à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016 pour le budget annexe TADOU.*

En aparté, le Président précise que le budget TADOU sera toujours déficitaire car le solde de participation annuelle est demandé l'année suivante aux communautés de communes et qu'il y a donc un décalage dans le temps.

### ► Budget principal du Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central

Le Président expose les motifs.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président présente le compte administratif 2016 ainsi que la balance générale de l'exercice.

Dépenses d'investissement	228 840,84 €	Dépenses de fonctionnement	95 842,07 €
Recettes d'investissement	136 595,15 €	Recettes de fonctionnement	193 155,93 €
Résultat 2016	- 92 245,69 €	Résultat 2016	97 313,86 €
N-1	- 22 352,92 €	N-1	98 158,98 €
Résultat global (001)	- 114 598,61 €	Résultat global	195 472,84 €
Reste à réaliser à reporter	- 39 438,48 €		
Résultat cumulé (1068)	- 154 037,09 €	Résultat cumulé (002)	41 435,75 €

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président demande au Président de quitter la séance afin de procéder au vote.

Messieurs MARTHEY et CARTIER choisissent de ne pas prendre part au vote en tant que Présidents, en 2016, respectivement, du PETR du Doubs central et du Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central.

☞ *Délibération D3-2-17 : Après en avoir voté, le comité syndical adopte, à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016 pour le budget principal du Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central.*

## **2 | AFFECTATION DE RÉSULTATS DES BUDGETS DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT DU DOUBS CENTRAL ET DU PETR DU DOUBS CENTRAL POUR LE BUDGET DU PETR DU DOUBS CENTRAL**

Le Président expose les motifs.

Pour l'affectation de résultat de 2016 sur 2017, le PETR du Doubs central reprend les résultats du PETR du Doubs central 2016 et celui du Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central qu'il agrège.

A la clôture de l'exercice 2016, le résultat comptable en investissement est déficitaire de 93 965,44€ et excédentaire de 263 03,11€ en fonctionnement.

Cependant, avec l'application des restes à réaliser à reporter sur le budget (-39 438,48 €) et la reprise des résultats de 2015, le résultat global de la partie investissement est déficitaire de 135 690,75€.

Il convient donc de combler le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement en affectant 135 690,75€ en 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » et la somme de 230 323,64 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté ».

↳ *Délibération D4-2-17 : Après en avoir voté, le comité syndical valide à l'unanimité cette affectation de résultats.*

## **3 | VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

### **► Budget principal du PETR du Doubs central**

Le Président expose les motifs.

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu lors du comité syndical du 6 avril 2017 au Centre d'Affaires et de Rencontres du Pays Doubs Baumoises. Le budget a été préparé en corrélation avec les orientations définies lors de cette réunion.

Le Président présente le budget principal 2017 qui s'équilibre à 884 870,36 € pour la section de fonctionnement et à 2 307 692,23 € pour la section d'investissement

↳ *Délibération D5-2-17 : Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget principal du PETR du Doubs central pour 2017.*

En aparté, Monsieur PARROT demande à quoi correspond la somme de 224 150€ à l'article 673 « titres annulés sur l'exercice antérieur ». Il est expliqué que l'avance de l'enveloppe TEPCV avait été initialement affectée en 2016 en fonctionnement alors qu'il faut l'affecter en investissement : il s'agit donc d'une régularisation.

Madame LENOIR demande pourquoi les charges à caractère général augmentent autant entre 2016 et 2017. Il est rappelé que c'est un budget commun qui intègre donc les dépenses du SCoT dont les honoraires de l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) et que parallèlement le PETR avait prévu deux études importantes en 2017 : le Plan d'Approvisionnement Territorial pour le bois et l'étude sur les circuits courts alimentaires.

Le Président explique que pour la partie investissement l'augmentation du budget est également conséquente car le PETR va porter sous mandat les opérations de TEPCV, dont notamment la rénovation de l'éclairage public et l'achat des véhicules électriques.

Le Président précise, suite à une question de Monsieur DROUVOT, que pour les véhicules électriques le PETR doit être partie prenante pour porter le groupement de commande et qu'en ce sens, il doit acquérir un vélo et une voiture dont les coûts ont été intégrés au budget.

Monsieur MESNIER constate que la lecture de ce budget est un peu complexe et qu'il aurait été peut-être plus facile de l'appréhender si les données pour le SCoT et le PETR avaient été scindées et non agrégées.

Le Président admet la complexité mais explique que le Débat d'Orientations Budgétaires par contre distinguait les dépenses et les détaillait.

### **► Budget annexe TADOU**

Le Président expose les motifs.

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu lors du comité syndical du 6 avril 2017 au Centre d'Affaires et de Rencontres du Pays Doubs Baumoises. Le budget a été préparé en corrélation avec les orientations définies lors de cette réunion.

Le Président présente le budget principal 2017 qui s'équilibre à 250 416,69 € pour la section de fonctionnement et à 19 946,85 € pour la section d'investissement.

↳ *Délibération D6-2-17 : Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget annexe TADOU pour 2017.*

En aparté, Monsieur PIQUARD demande ce qu'il en est quant aux subventions pour le financement du service.

Il lui est indiqué que le Département a versé le solde de la subvention pour 2016 et que le PETR est en attente d'éléments émanant de la Région quant à 2017.

Thomas VIGREUX interroge les services pour savoir à quoi correspond l'article « dotation pour dépréciation des actifs circulants » à l'article 6617 pour l'année 2016 et « titres annulés sur l'exercice antérieur » à l'article 673 pour 2017. Il est indiqué qu'il s'agit d'une provision réalisée sur deux ans pour un versement que devait effectuer le CNRS et qui n'a pas eu lieu, l'objet sur le budget 2017 étant d'annuler ce titre.

#### 4 | COTISATIONS

Le Président expose les motifs.

Les statuts du PETR du Doubs central, validés par arrêté préfectoral du 29 mars 2017, prévoient que le montant de la cotisation est fixé annuellement en comité syndical.

Le montant du coût de la mission SCoT pour 2017 est estimé à 3,87€ par habitant et celle de la mission politique globale du PETR à 3,50€ par habitant (inchangé depuis 2003).

Ainsi pour l'année 2017, et au vu du Débat d'Orientations Budgétaires réalisé le 6 avril dernier, il est proposé une cotisation de 7,37€ par habitant en fonction de la population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

☞ *Délibération D7-2-17 : Après en avoir délibéré, le comité syndical valide à l'unanimité le montant de la cotisation pour l'année 2017.*

#### 5 | CREATION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES THEMATIQUES

Le Président expose les motifs.

Considérant que des commissions peuvent être formées pour étudier les questions soumises au conseil (articles L.2121-22 et L.5211-1 du CGCT), le Comité Syndical peut procéder à la constitution des commissions thématiques, qui travailleront sur tout sujet concernant l'aménagement et le développement du territoire.

Le Président propose la constitution de 4 commissions avec les domaines d'intervention suivants :

- Développement économique : économie, emploi, agriculture, forêt, circuit alimentaire
- Urbanisme et planification : SCoT, urbanisme, aménagement, revitalisation des bourgs centres, droit du sol, logement et planification
- Environnement : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, Plan Climat Énergie Territorial, Énergies renouvelables, déchets,
- Services au public : transport, mobilité TADOU, enfance et jeunesse, santé et Contrat Local de Santé.

☞ *Délibération D8-2-17 : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :*

- *fixe le nombre de commissions à 4,*
- *valide l'intitulé des commissions et les thématiques d'intervention,*
- *définit que la composition de ces commissions sera mixte : élus (membres du comité syndical et/ou conseillers communautaires) et représentants de la société civile (membres du conseil de développement notamment).*

Le Président invite les membres à s'inscrire à au moins une commission.

Monsieur VIGREUX abonde en ce sens, en indiquant que pour donner plus de cohésion au territoire, il conviendrait que les Vice-présidents des communautés de communes s'inscrivent dans les commissions du PETR en fonction de leur délégation.

Monsieur JACQUOT propose de l'indiquer également aux conseillers municipaux impliqués dans certaines thématiques.

Madame MARBOEUF souligne qu'il conviendra de veiller à éviter les doublons dans les commissions.

Le Président propose que la communication soit faite également au niveau des intercommunalités avant de laisser la parole à Monsieur MARBOEUF, Vice-président du Conseil de Développement.

Monsieur MARBOEUF rappelle l'importance de cette instance et suggère aux délégués de faire remonter aux services des noms de personnes qu'il serait intéressant d'intégrer au Conseil de Développement.

#### 6 | CADD 2015-2017 : VALIDATION DE LA MODIFICATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE

Le Président expose les motifs.

En 2015, le PETR a signé le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) pour la période 2015-2020.

Le contrat portait sur une enveloppe régionale pour la période 2015-2018 de 399 861 €.

Par délibération DCS3-5-2015, du 9 juillet 2015, le comité syndical s'était prononcé sur les projets à inscrire au CADD et sur la répartition financière correspondante et par délibération DCS3-6-15, du 15 septembre 2015, le PETR a validé la signature du CADD.

En raison des reconfigurations territoriales de 2017 et des modifications de compétences de certaines collectivités, la Région a accepté que la maquette financière puisse être modifiée par ajout ou retrait de projets ou également, abondement de projets déjà intégrés dans la répartition.

Vu l'avis donné par le Comité syndical du 6 avril 2017 sur la nouvelle proposition de répartition financière, la nouvelle proposition de répartition financière devra être actée afin d'être transmise à la Région avant le 15 avril 2017.

La nouvelle répartition est présentée dans le tableau joint (en fin de document).

☞ Délibération D9-2-17 : *Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :*

- valide la nouvelle répartition financière,
- autorise le Président à signer l'avenant au CADD avec la Région ainsi que tout acte afférent à cette décision.

## 7 | ENVIRONNEMENT

### ► PCET : Animation et communication

Le Président expose les motifs.

Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial, l'ADEME subventionne des actions de communication et d'animation. Ces actions ont été présentées au Conseil Syndical le 19 octobre 2016. Ainsi, et conformément à la délibération DCS8-5-2016, il est proposé de lancer deux de ces actions :

- Réalisation et acquisition de moyens de communication sur les actions Énergie-Climat du PETR

Une partie de l'animation sur la thématique Energie-Climat va être réalisée par le CPIE du Haut Doubs et l'ADIL (Espace Info Energie), ceci dans le cadre des conventions qui ont été signées. Plusieurs manifestations avaient été identifiées sur le territoire : Festival, Marchés estivaux de Belvoir et de Clerval, Caravane de l'énergie, Conférences Gesticulées, etc.

Il convient que le PETR se dote de moyens pour faire connaître l'engagement du Doubs central dans la transition énergétique. Il est proposé, dans un 1er temps, la réalisation de 3 kakemonos et d'une banderole. Ces outils permettront notamment de mettre en avant les actions du territoire telles que les opérations sur l'éclairage public ou sur les rénovations exemplaires de bâtiments publics par exemple.

Budget prévisionnel

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Pour 3 Kakémonos :			
Conception	900 €	ADEME	2 400 €
Impression et socle	540 €		
<i>Sous total</i>	<i>1 440 €</i>		
Banderole	960 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 400 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 400 €</b>

- Mise en place d'un stand CPIE lors du festival « Pip'en Terre » des associations Gaia et Colibri.

Ce festival regroupe des associations locales qui visent à informer et sensibiliser les citoyens sur la protection de l'environnement et sur la transition énergétique. Le PETR propose de mettre en place un stand du CPIE qui pourra traiter du gaspillage alimentaire, des filières courtes mais également du zéro pesticide faisant ainsi l'écho des politiques actuelles menées sur le territoire : LEADER, Zéro Phyto, implantation de ruchers, permanences des espaces infos énergies, etc.

☞ Délibération D10-2-17 : *Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :*

- valide les plans de financement prévisionnels des opérations et accepte de prendre en charge les financements non obtenus,
- autorise le Président à formaliser et déposer un dossier de demande de financement à l'ADEME et à engager le PETR dans cette démarche,
- permet au Président de signer tous documents afférents à cette décision.

Monsieur GUILLOZ indique que ce festival aura lieu le 24 juin prochain.

### ► Application des pénalités de retard pour le marché prestataire pour le Diagnostic Éclairage public

Monsieur GUILLOZ, Vice-Président à l'environnement, fait apparaître que dans le cadre du marché « diagnostic de l'éclairage public », le prestataire comme expliqué dans la note de synthèse n'a pas respecté l'échéancier du marché.

Il précise que cela peut arriver à un prestataire, mais que le problème dans le présent cas, c'est qu'il n'a pas tenu informé Monsieur ROBERT des problèmes techniques d'une part et que d'autre part il y a un suivi administratif et comptable du marché très compliqué. Il explique par exemple que les services du PETR ont demandé des éclaircissements le 4 avril dernier en demandant une réponse pour le 7 avril afin de préparer ce comité et que sans réponse, il a fallu relancer le Directeur le 11 avril.

Ne disposant donc pas de tous les éléments pour prendre la décision sur les pénalités de retard, il est proposé de sursoir à la décision jusqu'au prochain conseil.

Les membres s'accordent sur cette proposition.

## 8 | SCOT

### ► **Approbation du procès-verbal du comité syndical du SCoT du 15 février 2017**

Le Président expose les motifs.

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du comité syndical du SCoT du 15 février 2017, qui a eu lieu à la salle des fêtes de L'Isle sur le Doubs, et qui a été envoyé à l'assemblée avec leur convocation le 6 avril 2017.

Les conseillers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document. Sans remarques particulières, il soumet le document au vote

↳ *Délibération D11-2-17 : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du SCoT du 15 février 2017.*

### ► **Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT**

Le Président expose les motifs.

La Fédération Nationale des SCoT est une association qui a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun et participer aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de formation et de prospective pour les membres de cette fédération et de désigner un représentant des SCoT auprès des instances de l'État. Il est proposé que le PETR adhère à cette Fédéscot pour l'année 2017, pour un montant de cotisation s'élevant à hauteur de 0,01 € par habitant (soit 399 €).

Le Président propose que Monsieur CARTIER et Monsieur MARTHEY, soient respectivement titulaire et suppléant afin de représenter le PETR du Doubs central au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT.

↳ *Délibération D12-2-17 : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :*

- *décide d'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2017 et acquitte la cotisation fixée par le conseil d'administration de la Fédéscot, s'élevant à 399€, correspondant à une cotisation de 0.01€ par habitant,*
- *désigne Monsieur Frédéric CARTIER comme membre titulaire et Monsieur Arnaud MARTHEY comme membre suppléant pour représenter le PETR du Doubs central au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT,*
- *décide de charger le Président de la mise en œuvre de la délibération.*

### ► **Accompagnement de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard pour 2017**

Le Président expose les motifs.

Depuis 2014, le Syndicat Mixte pour le SCoT du Doubs central était accompagné et conseillé par les services de l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) du Pays de Montbéliard dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

En 2015, il avait été fait le choix de renouveler cet accompagnement pour une durée de 3 ans (2015, 2016 et 2017) pour un montant de 20 760 € par an auquel s'ajoute la cotisation annuelle à l'agence d'un montant de 400 €.

Du fait de l'approbation du SCoT programmée pour la fin d'année 2016, l'accompagnement technique de l'ADU a été concentré sur la période 2015-2016.

Compte-tenu de l'évolution du périmètre du SCoT et de la nécessité de lancer la révision du document, l'ADU a proposé un avenant pour 2017. Celui-ci a été débattu lors du Débat d'Orientations Budgétaires du PETR du Doubs central, syndicat ayant désormais la compétence SCoT depuis la fusion opérée avec le Syndicat Mixte pour le SCoT du Doubs central.

Pour rappel, les deux scénarii envisagés étaient les suivants :

- maintenir les termes de la convention passée en 2015 avec l'ADU avec un solde pour 2017 de 21 160 € (sans aucune intervention sur le territoire).
- convenir d'un avenant pour un montant total pour 2017 de 30 500 € comprenant les interventions suivantes :
  - o accompagner le Doubs central dans sa procédure de révision avec la poursuite des actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagées jusqu'alors ;
  - o étendre le Mode d'Occupation du Sol (MOS, outil d'analyse de la consommation d'espaces), sur l'ensemble des communes qui ont intégré le périmètre du SCoT au 1er janvier 2017.

Le comité syndical doit acter la décision prise lors du Débat d'Orientations Budgétaires du PETR du Doubs central du 6 avril 2017 quant au scénario retenu pour l'année 2017.

☞ *Délibération D13-2-17 : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :*

- décide de retenir le scénario d'un montant total de 30 500 € de l'ADU portant un accompagnement du Doubs central dans sa procédure de révision du SCoT avec la poursuite des actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagées jusqu'alors et d'étendre le MOS sur l'ensemble des communes qui ont intégré le périmètre du SCoT au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- autorise le Président à signer la convention annuelle et tous documents afférents à cette décision.

En aparté, Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de l'urbanisme, rappelle que le MOS reprend l'évolution sur 10 ans de la consommation d'espace.

### ► Avis sur le Projet de PLU arrêté de la commune de Bouclans

Le Président rappelle que le PETR a statué lors du comité syndical du 6 avril dernier sur ce point.

## 9 | GESTION ET INGÉNIERIE

### ► Périmètre d'intervention des opérations menées par le PETR

Le Président rappelle que le PETR est en train de préparer plusieurs projets dont le démarrage aura lieu en 2017 : conventionnement pour le programme LEADER, phase « travaux » pour l'opération éclairage public dans le cadre de TEPCV.

Il indique que les services du PETR sont sollicités par certaines communes pour savoir si elles peuvent intégrer des dispositifs sachant qu'elles devraient quitter le territoire en cours d'année 2017 et notamment Vauchamps et Bouclans.

Monsieur PIQUARD indique que si, pour Bouclans, les démarches sont entamées, pour Vauchamps la sortie de la CCDB sera plus longue car elle se fera suite à la fusion des deux communes. Il explique qu'à ce jour le projet n'a pas été voté en conseil municipal à Vauchamps.

Monsieur MARTHEY alerte sur le fait qu'il faut bien que les communes prennent conscience que si elles quittent le Doubs central, elles ne pourront plus prétendre aux subventions du territoire.

Le président propose de prendre rendez-vous avec le maire de la commune de Vauchamps pour savoir où en est son projet.

### ► Ingénierie : demande de subvention auprès de l'ARS et l'État pour le poste chargé de mission « santé » 2017

Le Président expose les motifs.

Dans le cadre de son Contrat de Ruralité de 2015, les démarches ont été initiées pour que le Doubs central se dote d'un Contrat Local de Santé. L'Agence Régionale de Santé a commencé à préparer le diagnostic préalable qu'il convient d'abonder avec les acteurs locaux.

Par délibération DCS17-1-17 du 15/02/2017, le PETR a ainsi créé un poste à mi-temps pour suivre cette mission.

L'ARS peut financer une partie de ce poste et une demande de financement a également été incluse dans le Contrat de Ruralité.

Le plan de financement prévisionnel pour le poste de chargé de mission santé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
salaires (charges comprises)	12 500 €	subvention ARS	6 250 €
frais de déplacement	625 €	subvention État	4 250 €
		autofinancement (20%)	2 625 €
total	13 125 €	total	13 125 €

☞ *Délibération D14-2-17 : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :*

- valide le plan de financement prévisionnel,
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'ARS et de l'État,

- autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

En aparté, le Président indique qu'il est prévu que l'ARS vienne lors du prochain comité syndical pour faire une présentation.

### ► **Tableau des effectifs**

Le Président expose les motifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2014351-0004 portant transformation du syndicat mixte pour le Pays du Doubs central en pôle d'équilibre territorial et rural,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que, suite à l'avis du Comité Technique du 21 mars 2017, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif à 28 heures et de créer un nouveau poste à 15 heures pour la mission « gestionnaire du service TADOU ».

Suite à l'arrêté préfectoral du 29 mars 2017 portant fusion du PETR avec le syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central qui valide dans son article 7 que « les personnels employés par les structures qui fusionnent sont transférés au nouveau PETR du Doubs central »,

Il est proposé le tableau suivant :

Date et n° délibération	Grade	Cat.	Durée hebdomadaire poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé
<b>Filière administrative</b>						
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Adjoint administratif	C1	35 heures	Direction		Titulaire
DCS22-1-17 du 15/02/2017	Adjoint administratif	C1	15 heures	Gestionnaire du service TADOU		Contractuel - CDI -
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Adjoint administratif	C1	26 heures	Secrétaire standardiste TADOU		Contractuel
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Adjoint administratif	C1	35 heures	Assistante		Contractuel
DCS8-1-16 du 01/03/2016	Adjoint administratif – besoin occasionnel	C1	35 heures			
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission urbanisme		Contractuel
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission PCET		Contractuel - CDI -
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission économie	Non pourvu	Contractuel
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission LEADER		Contractuel
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission LEADER		Contractuel
DCS17-1-17 du 15/02/2017	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission « services à la personne »		Contractuel
DCS9-1-16 du 01/03/2016	Attaché – besoin occasionnel	A	35 heures	Chargé de mission		Contractuel

↳ *Délibération D15-2-17* : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide le nouveau tableau des effectifs et prévoit l'ensemble des charges correspondantes aux budgets du PETR.

En aparté, Monsieur VIGREUX fait le constat que le PETR emploie beaucoup de contractuels.

Le Président explique qu'il existe beaucoup d'incertitudes par rapport à des structures comme le PETR, telles que l'inscription dans la durée de financements de partenaires divers pour l'ingénierie de la structure et qu'il est donc difficile de titulariser le personnel.

### ► **Ingénierie : renouvellement du CDD pour le poste de « secrétaire-standardiste TADOU »**

Le Président expose les motifs.



Par délibération n° DCS11-1-2014 du 18 février 2014, le syndicat avait créé un poste d'emploi aidé CUI. Véronica ANDHORINA avait été recrutée initialement pour la période du 10 mars 2014 au 9 mars 2015 puis renouvelée pour un an par délibération DCS14-2-2015. La durée du contrat d'insertion de droit privé était de 2 ans et il se terminait donc le 9 mars 2016.

Par délibération DCS8-1-2016, pour répondre au besoin du service TADOU, un poste d'adjoint administratif à temps non complet (26 heures par semaine) pour besoin occasionnel a été créé.

Mme ANDHORINA a été recrutée sur ce poste pendant la période du 8 mars 2016 au 9 mars 2017.

Par délibération DCS21-1-2017 du 15 février 2017, un contrat a été établi pour une durée de trois mois à 26h par semaine sur la base du poste « secrétaire standardiste TADOU » définie dans le tableau des effectifs par délibération DCS9-6-15 du 15 septembre 2015.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 21 mars 2017 autorisant la réorganisation du service, il est proposé de renouveler le contrat « secrétaire standardiste TADOU » définie dans le tableau des effectifs par délibération DCS9-6-15 du 15 septembre 2015 pour une durée d'un an soit du 10 juin 2017 au 9 juin 2018.

☞ *Délibération D16-2-17 : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité ce nouveau contrat et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.*

### ► **Création d'un budget annexe pour le « service mobilité du Doubs central »**

Le Président expose les motifs.

Par délibération du 7 décembre 2005, le syndicat mixte pour le Pays du Doubs central avait créé un budget annexe pour le service de transport à la demande « TADOU ».

Suite à la création du PETR du Doubs central par arrêté préfectoral du 29 mars 2016, suite à la fusion du PETR du Doubs central et Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central, il convient que la collectivité crée ses budgets annexes.

Conformément aux statuts du PETR du Doubs central, il est ainsi proposé de créer un budget annexe « Service mobilité du Doubs central » et de reprendre les écritures comptables du budget annexe TADOU.

☞ *Délibération D17-2-17 : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la création de ce budget annexe pour le « service mobilité du Doubs central ».*

## 10 | **QUESTIONS DIVERSES ET CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS**

### ► **Composition du bureau**

Le Président rappelle que la composition du bureau, actée lors du comité syndical du 6 avril dernier est la suivante :

- Président et Vice-Présidents du PETR
- Présidents des communautés de communes
- Monsieur BOURIOT
- Monsieur GARNIER
- Monsieur GLAUSER
- Madame LENOIR
- Monsieur SALVI.

Il indique qu'il avait proposé de l'agrandir s'il y avait de nouvelles demandes et que Monsieur JACQUOT l'a contacté en ce sens. Il demande si d'autres délégués sont intéressés et Monsieur BOUVARD se porte également candidat.

Le Président propose que le prochain comité syndical valide cette nouvelle composition par délibération, mais que dans l'attente ses membres participeront en tant qu'invité au bureau.

### ► **Avancées de la démarche AMI revitalisation des bourgs centres**

Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de la planification et l'urbanisme, rappelle que la démarche initiée en 2015 concerne 5 bourgs-centres : Baume-les-Dames, L'Isle sur le Doubs, Pays de Clerval, Rougemont et Sancey.

4 communes vont prochainement lancer leurs études de programmation :

L'Isle sur le Doubs et Rougemont : un groupement de commande porté par la commune de l'Isle sur le Doubs a été opéré. Les deux communes ont délibéré pour le lancement de l'étude. La consultation des prestataires sera prochainement lancée.

Pays de Clerval et Sancey : un groupement de commande porté par la commune de Sancey a été opéré. Les deux communes vont délibérer prochainement en vue de lancer la consultation des prestataires pour la réalisation de l'étude.

Ces études de programmation permettront d'établir un programme d'action pour chaque commune comprenant un échéancier précis d'exécution et le montant des actions (axées en priorité sur les volets

commerces et services, habitat, et espaces publics). Dans le cadre de sa candidature à l'AMI national, la commune de Baume-les-Dames avait déjà réalisé ce travail de programmation. La commune est donc prête à signer la convention cadre de revitalisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Pour rappel, les communes conventionneront avec la Région pour une durée de 3 ans, avec une enveloppe financière maximale de 750 000 € par bourg-centre.

### ► **Lancement du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

Monsieur NAPPEY rappelle que ce 12 avril se tenait le lancement officiel de l'élaboration du SRADDET. Ce document de planification et de prospective de l'aménagement à l'échelle de la Région Bourgogne Franche-Comté visera à mieux coordonner les politiques publiques régionales en matière d'aménagement du territoire. Il regroupera notamment plusieurs schémas régionaux (SRCAE, SRCE, SRADDT...) au sein d'un même document.

Le SRADDET sera composé de plusieurs rapports et aura une valeur prescriptive, ce qui veut dire que le SCoT du Doubs central devra être compatible avec ses orientations.

Le SRADDET fixera donc des objectifs de moyens et long terme dans 12 domaines :

- Equilibre et égalité des territoires
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement des territoires ruraux
- Habitat
- Gestion économe de l'espace
- Intermodalité et développement des transports
- Maîtrise et valorisation de l'énergie
- Lutte contre le changement climatique
- Pollution de l'air
- Protection et restauration de la biodiversité
- Prévention et gestion des déchets
- Numérique

Monsieur NAPPEY indique que la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite impliquer et associer les territoires dans la construction de ce document, et s'appuyer sur l'expérience de chacun. Il ajoute que Ludovic PELLETIER fera partie d'un groupe de travail technique pour suivre la démarche, mais demande si des élus souhaitent aussi participer à cette démarche. Madame MARBOEUF et Monsieur MARBOEUF font part de leur intérêt à suivre les avancées du projet qui devrait être approuvé en juillet 2019.

**PROPOSITION DE NOUVELLE RÉPARTITION DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	SUBVENTION REGIONALE			
			Répartition initiale		Proposition de nouvelle répartition	
			<i>investissement (enveloppe)</i>	<i>fonctionnement (hors enveloppe)</i>	<i>investissement (enveloppe)</i>	<i>fonctionnement (hors enveloppe)</i>
Création d'un service périscolaire à Vellevans	RPI de Vellevans - Servin - Lanans	510 000,00 €	66 643,50 €		66 643,50 €	
Réalisation d'un périscolaire à Bouclans	Commune de Bouclans	556 000,00 €	60 643,50 €		- €	
Création d'un groupe scolaire + périscolaire à Mésandans	SIVOM du Vallon	516 000,00 €	60 643,50 €		99 965,25 €	
Périscolaire de Clerval	Commune de Clerval	382 462,50 €	66 643,50 €		99 965,25 €	
Création d'une maison des services au public pour le territoire des Isles du Doubs	CCID	500 000,00 €	66 643,50 €		- €	
Amélioration de l'offre culturelle locale et rénovation du cinéma de Baume-les-Dames	Commune de Baume les Dames	523 500,00 €	66 643,50 €		133 287,00 €	
OPAH : étude pré-opérationnelle	CCPR	30 000,00 €	6 000,00 €		- €	
OPAH : étude pré-opérationnelle	CCVA	30 000,00 €	6 000,00 €		- €	
OPAH: suivi-animation	CCPR	à définir suivant l'étude				- €
OPAH: Suivi-animation	CCVA	à définir suivant l'étude				- €
OPAH : suivi-animation	CCPB	126 024,00 €		1 596,00 €		1 596,00 €
Réalisation d'un Schéma de mobilité	PETR du Doubs central	45 000,00 €		18 000,00 €		18 000,00 €